

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 MARS 2010

L'an deux mille dix, le lundi vingt neuf mars à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 23 mars 2010 s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, BROUXEL Marc, COMBE Virginie, COSSU François, DELANGE Philippe, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENNAIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël, OZIL Joël, PETIT Vincent, TOMATIS Christine, TRIBOLET Joëlle

ETAIENT ABSENTS – Mme DUMAS Christine, M DALESSANDRI Cédric

POUVOIRS : de Mme DUMAS à Mme LACROIX, de M DALESSANDRI à M OZIL

SECRETAIRE : Mme BORROD

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 08 mars 2010 :

Mme LACROIX signale que la phrase « *Monsieur Livenais rappelle que ces travaux doivent permettre l'accès des voiries et des espaces publics aux personnes handicapées et ne concernent pas les cas particuliers de tel ou tel résident de St André de Corcy* » dans le paragraphe concernant l'approbation du plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics du précédent compte rendu, a fait réagir Mme Dumas qui s'est sentie incomprise du fait qu'elle avait fait remarquer que sur l'allée des marronniers l'accessibilité de la voirie pour une personne à mobilité réduite n'était pas suffisamment prise en compte. Mme LACROIX annonce que Mme Dumas s'en expliquera en personne. Pas d'autre remarque, le compte rendu est accepté en prenant en compte la remarque de Mme DUMAS.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande à rajouter le point suivant : mutation de M Girod policier municipal, conditions d'arrivée de sa remplaçante.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2009: budgets commune, assainissement, zone industrielle, SPANC

M LEFEVER Claude présente les résultats des comptes administratifs dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller, et apporte les précisions demandées. Puis hors la présence de M le Maire, M LHUILLIER fait procéder à l'approbation des comptes administratifs et de gestion en tous points égaux, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité des votants.

AFFECTATION DES RESULTATS 2009

Budget commune : au vu de l'excédent cumulé de fonctionnement de 1 650 373.01 € et des besoins de financement en section d'investissement de 156 654.92 €, le conseil municipal décide d'affecter 156 654.92 € à la section d'investissement du budget primitif 2010 (compte 1068) avec maintien de la différence en section de fonctionnement du budget primitif 2010.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010 : commune, assainissement et production d'énergie

Après la présentation des divers budgets primitifs dont chaque conseiller a reçu un exemplaire par M Lefever, M le Maire fait procéder à leur approbation. Ces trois budgets sont votés à l'unanimité.

Il est rappelé que le budget « zone industrielle » est clôturé. L'excédent (soit environ 145 000 €) sera repris soit en cours d'année dans le budget primitif de la commune, soit ajouté aux résultats de 2010, le transfert d'écritures devant se faire dans le courant de l'exercice avant le départ de la trésorière.

Il est aussi rappelé qu'il n'y a plus lieu de faire un budget « spanc » la compétence « assainissement non collectif » ayant été transférée à la communauté de communes.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES TH – TF – TFNB

Compte tenu des prévisions budgétaires qui s'équilibrent sans augmentation des taux des taxes locales, M Lefever et M le Maire proposent de voter le maintien des taux de 2009 pour chacune des taxes, à savoir :

- TH 10.92 % - TF 11.71 % - TFNB 43.34 %

Le produit de ces taxes rapportera 662 000 € de recettes.

VOTE DES SUBVENTIONS

M BORRELLY et Mme LACROIX rappellent dans quel esprit la commission animation a travaillé pour faire les propositions de subventions aux associations et divers organismes, avec pour principe de prendre en compte l'ancienneté de l'association, son origine (du village) et d'aider à la formation aux lers secours en accordant une participation supplémentaire de 200 € par association pour cette formation. Chaque conseiller a reçu un exemplaire de la proposition. Les propositions d'attribution sont acceptées à l'unanimité des votants, Mme TRIBOLET et M MATHIEU s'étant abstenus de voter.

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Suite aux modifications intervenues dans le projet de construction d'un centre technique municipal, par le choix notamment de réaliser une toiture en panneaux photovoltaïques intégrés, et à la suppression d'une travée, il y a lieu de déposer un permis de construire modificatif au permis initial.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer puis à signer le permis de construire modificatif de ce bâtiment.

TRAVAUX DE REHABILITATION EXTERIEURE DE L'EGLISE

M le Maire assisté de MM BROUXEL et JULIAT rendent compte du déroulement de la consultation en procédure adaptée qui a eu lieu pour les travaux de réhabilitation extérieure de l'église.

Lot 1 – échafaudage

Lot 2 – maçonnerie/pierres de taille

Lot 3 – divers – peintures

Il n'y a pas eu de réponse pour le lot 3, ces travaux feront l'objet de devis car de peu d'importance

Pour les lots 1 et 2 l'analyse des offres est en cours par le maître d'œuvre

Les résultats de la consultation laissent présager un montant de travaux hors lot n° 3 de l'ordre de 114 000 € HT.

M le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants lorsque les vérifications seront terminées.

MODIFICATION TEMPS TRAVAIL D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF

Le conseil municipal accepte de porter le temps de travail de l'adjoint administratif qui effectue actuellement 32 H 30 au secrétariat à temps complet à compter du 1er avril 2010 et modifie le tableau des emplois en conséquence.

TERRAIN PROPOSE PAR LA SAFER

M le Maire informe que la SAFER propose des terrains à la vente sur la commune suite la cessation d'activité d'un agriculteur. M le Maire fait part de l'intérêt qu'il y aurait pour la commune à se porter acquéreur du terrain de 1 ha 25 ca situé près de la station d'épuration dans l'éventualité de son agrandissement futur. M le Maire précise que le terrain pourrait rester à usage agricole tant que la collectivité n'en n'a pas l'utilité, au moyen d'un bail précaire. La valeur de ce terrain est de l'ordre de 2 euros au m2. Le conseil municipal autorise M le Maire à présenter la candidature de la mairie pour cette acquisition et l'autorise à effectuer toutes formalités nécessaires.

MUTATION DU POLICIER ET ARRIVEE DE SA REMPLACANTE

M le Maire annonce l'arrivée de Mme RICHARD remplaçante de M GIROD qui a demandé sa mutation, dès le 1er avril 2010. Afin de favoriser la prise de poste de Mme RICHARD, M le Maire propose de faire travailler les deux policiers ensemble jusqu'au 11 avril 2010 inclus. Le conseil municipal accepte cette collaboration d'une dizaine de jours. Le conseil municipal est informé que la commune d'origine de Mme RICHARD va solliciter le remboursement des frais occasionnés par sa formation ainsi que le remboursement de sa tenue.

QUESTIONS DIVERSES

Mme LACROIX rend compte du conseil d'école primaire au cours duquel M le directeur a annoncé la suppression du poste occupé par l'intervenant en informatique : la commune va apporter son soutien à l'école et solliciter le maintien du poste en rappelant que la mairie a fait des efforts en équipement informatique à l'école, et rappelle la demande d'un abri pour les parents qui attendent devant l'école pour lequel des devis sont demandés.

Mme TRIBOLET informe que le 1er conseil municipal d'enfants s'est bien déroulé, les jeunes sont motivés, posent beaucoup de questions.

Elle remercie la commune pour les travaux exécutés au Dassé permettant au péri-scolaire d'être plus à l'aise dans les locaux avec la fermeture du préau.

M JULIAT annonce le recrutement d'un agent saisonnier pour 6 mois aux services techniques (travaux de tonte essentiellement) et invite la commission du personnel à une réunion le 2 avril prochain pour le recrutement des jeunes de l'été.

M LEFEVER annonce le renouvellement de l'opération « commerce en fête » par l'UCCAI en octobre prochain. L'idée d'un forum des métiers sur le marché un dimanche matin a aussi été avancée.

Il informe que la communauté de communes va vendre des composteurs : chaque mairie organisant la vente à son niveau, un accord de principe est donné, la commission environnement se réunira le 8 avril pour en parler. Subvention déduite le coût d'un composteur de 600 L serait de 25 €.

Séance levée à 23 H 10.

La secrétaire,

Le Maire,

S. BORROD